

Gouvernement du Québec  
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Ministre de la Justice  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 mai 2021, le député de Masson, M. Mathieu Lemay, déposait à l'Assemblée nationale une pétition demandant au gouvernement du Québec d'intervenir afin de soutenir les municipalités dans leurs démarches pour requalifier, en espaces verts, le terrain d'un ancien golf par voie d'acquisition et de modifier la *Loi sur l'expropriation* afin que l'indemnité d'expropriation soit calculée sur la juste valeur marchande la plus raisonnable d'une propriété, en tenant compte des contraintes réelles de son développement et du zonage en vigueur.

Je tiens d'abord à mentionner que je suis particulièrement sensible aux préoccupations de la population quant à la requalification des terrains de golf en espaces verts. Cet enjeu a d'ailleurs été soulevé au cours des consultations menées en vue de l'élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires et sera considéré dans les travaux qui suivront celles-ci.

Par ailleurs, dans le cadre du « Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes », le gouvernement du Québec s'est notamment engagé à analyser l'opportunité de revoir la *Loi sur l'expropriation* en mettant en place un groupe de travail composé de représentants des ministères concernés et des municipalités.

... 2

... 2

Cette loi étant sous la responsabilité du ministre des Transports, c'est le ministère des Transports qui coordonne les travaux du groupe de travail, et ce, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. À cet effet, des rencontres ont déjà eu lieu. Je vous invite à communiquer avec le ministère des Transports pour obtenir des informations complémentaires à ce sujet.

Veillez agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST